

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du samedi 9 avril 2022

Date de la convocation

Le 29 mars 2022

Date de l'affichage

Le 29 mars 2022

Présents :

L'an deux mil vingt-deux, le neuf avril à neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, MM. ELIE, MARY, TESTARD, FRANCOIS Marc, Mme LACOMBLED,

Excusés :

Mmes JAMOIS, PEAUCELLIER, DERWEDUWEN, OUIN, MM. DRELY, NACHUN, FAUCHEUX,

Avait donné procuration :

Mr FAUCHEUX à Mr PAILLART
Mme OUIN à Mme PEREIRA
Mme PEAUCELLIER à Mr MARY
Mme JAMOIS à Mme FRANCOIS

Secrétaire de séance :

Stéphanie PEREIRA

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du mardi 8 mars 2022
- RIFSEEP
- Bassin de Natation de Savignies : participation 2022 (fiscalisation ou défiscalisation)
- Demandes de subvention : Cté Agglo Beauvaisis FDC et Conseil Départemental de l'Oise :
 - . VC 6 Fouquenies – le Plouy Louvet à Herchies
 - . Columbarium
- Présentation et vote du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021 et des affectations de résultats
- Présentation et vote du Budget Primitif 2022
- Vote des taux FDL 2022 (Fixation Directe Locale)
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 8 mars 2022

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 - RIFSEEP

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Madame FRANCOIS explique que Madame Delphine GICQUEL n'exerce plus les fonctions de régisseur cantine/garderie.

Madame Fabienne OUIN a repris ce poste.

Une prime de 110€/an soit 9,16€/mois est attribuée au régisseur. Celle-ci sera enlevée du RIFSEEP de Madame Delphine GICQUEL pour être attribuée en indemnité à Madame Fabienne OUIN.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la prime de 110€/an soit attribuée à Madame Fabienne OUIN et retirée du RIFSEEP de Madame Delphine GICQUEL.

3 – Bassin de Natation de Savignies : participation 2022 (fiscalisation défiscalisation)

Proposition de M. Le Maire :

La participation de la commune d'Herchies s'élève à 10 928€ pour 2022.

Les cours de natation sont dispensés en 2 sessions : les élèves de CE2/CM1/CM2 de septembre à mi-décembre et les élèves de CP - CE1 de mars à juin, soit 22 élèves par session auxquels s'ajoutent les enfants résidents à l'extérieur et pour lesquels la facturation est prise en charge par les communes de résidence puisqu'elles sont adhérentes au SIE bassin de natation de Savignies (dans le cas où la commune de résidence ne serait pas adhérente au syndicat, la participation serait prise en charge par notre commune).

Cette somme est fiscalisée (prélevée directement sur le budget de la commune).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la participation 2022 de 10 928€ pour le Bassin de Natation de Savignies et décide de rester fiscalisé pour l'année 2022.

4 – Demandes de subvention : Cté Agglo Beauvaisis FDC et Conseil Départemental de l'Oise :

- . VC 6 Fouquénies – le Plouy Louvet à Herchies
- . Columbarium

Proposition de Monsieur PAILLART :

Demandes de subventions complémentaires :

Enumération des devis :

- travaux VC6 Fouquénies – Le Plouy Louvet à Herchies : Cté Agglo du Beauvais : 50 823.72€ TTC

Soit : 42 353.10€ HT

Subvention du Département 34% (barème 2021) 14 400.05€ HT

Charge nette restante à la commune

27 953.05€ HT

Subvention Fond de Concours Agglo 50%

13 976.52€ HT

A la charge de la commune d'Herchies 50% 13 976.53€ HT

- Columbarium :

Ets Lefebvre de Grandvilliers :	5 134,00 € TTC
Soit :	4 278,33 € HT
Subvention du département 34%	1 454,63 € HT
Charge restante à la commune	3 679,37 € HT
Subvention Fond de concours Agglo 20%	735,87 € HT
Reste à la charge de la commune	2 087,83 € HT

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis ci-dessus énumérés et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des organismes financiers.

5 – Présentation et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

Monsieur PAILLART quitte la séance car il ne doit pas participer au vote des comptes de l'année précédente.

Madame LACOMBLE est le Doyen d'Age de la séance.

Madame FRANCOIS - Responsable de la Gestion Administrative présente les chiffres.

Le Compte Administratif 2021 de la commune est conforme au Compte de Gestion 2021 de la Trésorerie. Le Compte Administratif 2021 de la commune se présente de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :		422 350.69€
Recettes de fonctionnement :		439 587.36€
Excédent 2020		112 344,67€
Résultat de clôture (positif)	(a)	129 581.34€
Dépenses d'investissement :		124 389.71 €
Recettes d'investissement :		132 130.51 €
Excédent reporté 2020		122 734,26 €
Résultat de clôture (positif)	(b)	130 475,06 €
Reste à réaliser 2021 à reporter sur 2022 :	(c)	207 175.00 €

Soit un résultat de clôture de 52 881,40 € (= a+b-c) reporté sur budget prévisionnel 2022.

Madame LACOMBLE, Doyenne d'Age, propose de passer au vote du Compte Administratif 2021
Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021.

6 – Présentation et vote du Budget Primitif 2022

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS, Responsable de la Commission Gestion Administrative et financière qui présente le Budget Primitif 2022 de la commune :

Dépenses de fonctionnement :	494 680.00€	total : 494 680.00 €
Recettes de fonctionnement :	441 799.00 €	
Excédent de fonctionnement 2021 :	+ 52 881 €	total : 494 680.00 €

Dépenses d'investissement :	504 421.06 €	
Restes à réaliser 2021 :	207 175.00 €	total : 711 596.06 €
Recettes d'investissement :	581 121,00 €	
Excédent d'investissement 2021	+ 130 475.06 €	total : 711 596.06 €

Madame FRANCOIS présente le détail des subventions accordées aux différentes associations.

L'association Kaleidansecope mise en sommeil depuis 2020 ne percevra pas de subvention.

Le club de tennis percevra une subvention de 150 € (en 2021 cette subvention avait été proratisée du fait de la reprise d'activité en cours d'année).

Total des subventions allouées aux associations du village 4 540€.

La commune va contracter 2 emprunts :

- Emprunt de 300 000€ à moyen terme (sur 20 ans) pour les travaux de remplacement fenêtres mairie et une partie des fenêtres de l'école, aire de jeux enfants, clôture et portail de l'annexe, voirie, porche église. Taux 1.75% fixe.

- Emprunt de 105 000€ à court terme (sur 2 ans) pour une avance sur TVA récupérable. Taux 0.80% variable

Monsieur PAILLART propose de passer au vote du Budget Primitif 2022.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2022.

7 – Vote des taux FDL 2021 (Fixation Directe Locale)

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts de la commune pour cette année, en continuité de ce qui se pratique depuis 2001.

La répartition des taux se présente de la façon suivante :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Taxe d'habitation	0 %	0%
Taxe foncier bâti	46.01 %	46,01%
Taxe foncier non bâti	38.18 %	38.18%

Produit fiscal attendu : 239 787 €

Monsieur PAILLART passe au vote.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux 2022 ci-dessus énumérés.

8 – Questions diverses

✓ Monsieur TESTARD :

- Informe qu'il serait souhaitable pour la sécurité des joueurs et des accompagnateurs de changer les poteaux qui tiennent les filets des buts sur le terrain d'entraînement de foot.

✓ Madame PEREIRA :

- La Commission affaires sociales **s'est réunie** pour mettre en place des « rencontres séniors ». Rencontres mensuelles **prévues** le dernier jeudi **de chaque mois. Moment convivial (d'échanges, de partages, de détente, de discussion, de jeux, ...) autour d'une boisson chaude.** Ce point avait été évoqué dans la profession de foi des élections municipales. Un courrier d'information sera prochainement transmis aux administrés pour la 1^{ère} rencontre le jeudi 28 avril à l'annexe de la mairie de 14h à 16h.

La rencontre du mois de mai aura lieu le jeudi 19, le dernier jeudi du mois étant un jour férié.

- Livret municipal : 2^{ème} édition - en cours de rédaction – même trame que 2021.

- Marché de Noël 2022 : à ce jour 9 exposants **professionnels** prévus.

✓ Madame LACOMBLED :

Serait-il possible que les cantonniers puissent « bisoter » l'arrête du massif à la Peupleraie. Un conducteur peut rouler sur l'arrête et crever un pneu ou un enfant peut se faire mal en tombant d'un vélo.

- Souhaite savoir qui a coupé les saules sur le petit îlot au niveau du stade de foot.

Madame FRANCOIS précise qu'une lettre d'information a été transmise aux administrés et que seul Monsieur Bernard LEROUX et André DUMONT (fils) ont répondu qu'ils étaient intéressés pour couper les arbres et récupérer le bois.

✓ Monsieur MARY :

Réitère le problème des camions dans la rue Georges Hernoux.

✓ Monsieur Marc FRANCOIS :

Propose de la terre pour la création de la digue en bordure de rivière.

✓ Monsieur ELIE :

Demande si des trottoirs vont être créés.

Madame FRANCOIS précise que les travaux prévus concerneront la réfection des trottoirs existants

✓ Madame FRANCOIS :

- Informe que le mobilier scolaire entreposé depuis de nombreuses années dans un bâtiment communal a été proposé à la vente auprès des administrés.

A ce jour 23 chaises, 10 petits bureaux et 1 grand ont trouvé acquéreur. Les recettes seront reversées au profit des associations du village. Le reste sera récupéré par EMMAUS Beauvais.

Lecture du courrier de Madame Denise DERWEDUWEN dans lequel elle informe les membres du Conseil Municipal que suite à un différent avec Mme FRANCOIS qu'elle n'assisterait plus aux réunions.

La séance est levée à 12 heures 35.